cité scolaire du Diois

académie Grenoble

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

**CCAG DE REFERENCE : FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

# VOYAGE A BRUXELLES 2027


**Lycée du Diois**

**Service intendance**

Affaire suivie par
Brigitte DE LA FOURNIERE
Gestionnaire

Téléphone
04 75 22 03 43
Télécopie
04 75 21 05 46

r

**Adresse**
**Square du souvenir Français**
**Rue Sadi Carnot**
**BP 75**
**26150 DIE**


PROCEDURE DE CONSULTATION :

Procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :

LYCEE DU DIOIS
SIRET : 19260008800012
SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS
RUE SADI CARNOT
BP 75
26150 DIE
TEL. 04.75.22.03.43 FAX : 04.75.21.05.46
COURRIEL : intendance.0260008t@ac-grenoble.fr

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Chef d'établissement du Lycée du Diois
Gérald BENNETOT

PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE

Secrétaire général du Lycée du Diois
Benjamin DESAULNOIX

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

AGENT COMPTABLE DU LYCEE E. LOUBET
V. CHABAL

Enseignants responsable du voyage :

Antoine DUREZ antoine.durez@ac-grenoble.fr
Tony REINHARD tony.reinhard@ac-grenoble.fr

***Article I : Objet du marché***

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Belgique

**Bruxelles**

Du 4 avril 2027 au 9 avril 2027

➢ ***4 jours sur place et 2 nuits de transport***

***Article II : Nombre de participants***

L'effectif prévisionnel pour ce voyage est défini comme suit :

- 101 élèves lycéens (niveau seconde et terminale)
- 11 accompagnateurs

**Soit 114 participants**

***Article III: ENGAGEMENT***

Le prestataire s'engage envers M. Gérald Bennetot chef d'établissement, à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché

**Article IV : DESCRIPTION ET ORGANISATION DES PRESTATIONS**

***IV.1) Généralités :***

↳ **Composition du groupe** : 101 élèves lycéens (15 - 17 ans révolus) plus 11 accompagnateurs

↳ **Durée** : 4 jours sur place, 2 nuits de trajet

↳ **Dates** : du 4 au 9 avril 2027. Départ dimanche 4 avril 2027 au soir de Valence, retour le matin du 9 avril 2027

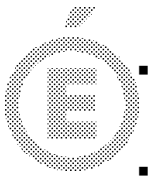
↳ **Transport** : Autocars grand tourisme munis des équipements de sécurité règlementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (remplacement du chauffeur…) au départ de l'établissement et du dernier site visité sans visite d'autres villes.

➢Les frais de péages, tunnels, autoroutes parkings doivent être inclus

➢Autocars et conducteurs à disposition de l'établissement sur place pour un forfait kilométrique total indiqué qui devra être suffisant compte tenu des lieux de visites et circuits prévus

↳ **Hébergement** : l'offre portera sur un hébergement en Hôtel ou auberges de jeunesse à Bruxelles le plus proche du centre possible

**➢ Pension complète, conducteur compris**



↳ **Restauration** : petit déjeuner et dîner pris à l'hôtel, déjeuner sous forme de paniers –repas préparés par l'hôtel.

- Tous les repas seront **inclus et prévus pour leur totalité** par le prestataire, pour l'ensemble des participants, conducteurs compris.
- Prévoir le Repas du 3ème soir à la Friterie « La Chapelle »



***IV.2) Programme et visites :***

***Visites :***

Toutes les visites seront réservées par le prestataire, l'offre doit comprendre droits d'entrée et frais de réservation des sites et musées mentionnés dans le programme (le voyagiste se charge de l'avance de fonds pour le paiement des entrées).
Les transports éventuels intra urbains devront être prévus par le prestataire en cas d'impossibilité d'utiliser l'autocar de tourisme.
Aucun guide nécessaire

Programme souhaité : les prestataires peuvent proposer un déroulement différent selon les horaires d'arrivée et départ et les contraintes liées à l'immobilisation du car

**A Bruxelles : Visite de l'Atomium, visite du musée Magritte, visite du parlement européen, visite du parlementarium, sortie pour assister à une pièce de théâtre, visite des studios de la RTBF.**

## ARTICLE V : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

***V.1) Contrat***

↳ Présent document signé

↳ Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée

↳ Précision des éléments d'assurance assistance / rapatriement et assurance annulation individuelle pour tous les participants

↳ Carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé sur les éléments techniques et matériels essentiellement

↳ Dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance et temps de route entre le (les) lieu(x) d'hébergement et les sites prévus

↳Numéro d'appel d'urgence et assistance 24h/24 et serveur vocal d'informations pour les familles pendant le séjour

↳**Agrément tourisme**

***V.2) Modalités de paiement :***

↳ L'engagement de l'établissement est effectif à compter de la signature du contrat de voyage

↳ Des acomptes pourront être réglés sur production de facture selon un calendrier établi avec l'établissement.

↳ Les factures seront à déposer sur l'application chorus pro et feront mention précisément des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation

↳ Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016

- Nom ou raison sociale du créancier
- Numéro SIRET ou SIREN
- Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice
- Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
- Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération

## ARTICLE VI : OFFRES

Période de consultation : du 16/09/2026 au 02/10/2026.

Mode de réception des offres : par dépôt sur le site de l'AJI, plateforme de publication

Date limite de réception des offres : **vendredi 2 octobre 2026 à 12h00**.

**Pour ce voyage, l'établissement dispose d'un budget maximal de 52000.00€**
**Le Lycée du Diois se réserve le droit de déclarer le marché infructueux en cas de dépassement de cette enveloppe.**

☞ Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :

↳ *le présent cahier des clauses particulières daté et signé (5 pages) constituant l'acte d'engagement*

↳ *les documents à produire quant aux qualités et capacités du candidat telles que fixées par les conditions des articles 43 à 46 du code des marchés publics*

↳ **la documentation (rédigée en français) sur les prestations présentées**

- le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

- l'offre la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :
  - Qualité des prestations et services : 40%
  - Prix : 60%



Lu et approuvé , le

Nom et qualité du signataire

Signature